

revenu. On a signalé notamment les lignes de conduite visant le soutien des prix, l'assurance-récolte, l'organisation des marchés, la dissémination de renseignements relatifs à la production agricole et l'établissement des catégories officielles ordinaires de crédit. Par exemple, la plupart des mémoires ont insisté sur la nécessité de catégories nouvelles ou particulières de programmes visant directement les fermes à bas revenu. On a également souligné à plusieurs reprises que les problèmes du cultivateur à faible revenu ne pouvaient être résolus par un programme ou par une administration en particulier. Outre la nécessité d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, comme on l'a mentionné, on devrait faire appel à plusieurs catégories distinctes de services et d'administrations. Il faudrait principalement une certaine flexibilité des lignes de conduite et des programmes pouvant s'intégrer à la coordination des efforts, aux recherches continues, aux études et aux services, et aux besoins particuliers de chaque province.

#### f) Solutions proposées

La proposition qui a probablement été faite le plus fréquemment et sur laquelle on a le plus insisté visait la nécessité de mettre au point une ligne de conduite nationale en matière d'utilisation des terres. Cela nécessite tout d'abord, a-t-on dit, que soient organisés des relevés sur l'utilisation des terres en vue de fournir les renseignements sur les meilleures utilisations de certains terrains en particulier et sur les problèmes actuels ou possibles pouvant surgir de la présente utilisation. Des commissions locales sur l'utilisation des terres pourraient ainsi étudier l'utilisation appropriée des terres et exécuter un classement économique des terrains en vue de faire servir les terres pauvres à d'autres fins. Ces études préciseraient: (1) les secteurs où la production agricole doit continuer, (2) la conservation du sol et des ressources hydrauliques, l'irrigation et d'autres genres de mesures de mise en valeur à l'égard desquelles la dépense des deniers publics est justifiée par les circonstances économiques, (3) la circonscription des régions où on juge que la production agricole est la meilleure et (4) des régions qui pourraient attirer les initiatives non agricoles. Le **Rural Development Program** des Etats-Unis a comme principe de base l'étude des situations locales par les gens du milieu qui voient aux décisions à prendre. Les membres du Comité ont manifesté un grand intérêt à l'endroit de ce programme et désirent obtenir des renseignements à ce sujet. Il pourrait fournir d'intéressants points de repère pour établir un programme du même genre au Canada.

La plupart des mémoires envisagent une législation fédérale habitante, suivie de programmes d'action fédéraux-provinciaux. En fait de législation fédérale d'autorisation on y propose une "Loi sur l'aménagement et la mise en valeur des terres rurales"; une "Loi nationale sur l'utilisation des terres"; une "Loi nationale sur la conservation des terres et des eaux" et une "Loi fédérale sur la conservation et l'assèchement". La plupart des mémoires envisagent des mesures suffisamment flexibles pour s'appliquer à toutes les régions du Canada, des mesures législatives complémentaires sur le plan provincial et un programme de travaux en commun à l'égard de l'utilisation des terres. La législation proposée serait accompagnée de dispositions financières permettant de venir en aide aux petits cultivateurs. Elle prendrait soin du travail accompli à l'heure actuelle par les administrations chargées du rétablissement agricole des Prairies et de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. Elle permettrait au gouvernement fédéral de s'associer aux pro-